



**COMMISSION DES
COMPETITIONS**

Réunion du 19 février 2025

Membres présents :

Denis ROUXELIN – Jean LUCAS – Philippe LAISNEY – Mickaël JOURDAN

Ordre du jour

1. Adoption Procès-verbaux
2. Homologation des résultats
3. Création d'une Coupe de la Manche Féminine à 11
4. Rappel transmission FMI et envoi feuille de match papier
5. Homologation classements Séniors Féminines à 8
6. Composition des Poules Séniors Féminines à 8 pour le championnat de printemps



Adoption Procès-verbaux

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal suivant :

- Procès-verbal du 11 février 2025.

Homologation des résultats

La commission homologue les rencontres jusqu'au 27 janvier 2025, sauf celle relevant d'une procédure en cours.

Création d'une Coupe de la Manche Féminines à 11

Vu le nombre de forfait généraux dans le Championnat Senior Féminin à 11, afin de permettre aux joueuses une pratique suffisante jusqu'à la fin de saison. La Commission des Compétitions sur proposition de la Commission Féminine accepte la création d'une Coupe de la Manche Féminine à 11 sous forme de deux tours de challenge, puis demi-finale. La Finale se déroulera lors de la Fête du Football en Famille à Carentan. Le Comité de Direction aura à valider cette Coupe supplémentaire lors de son CODIR du 4 mars 2025.

Tirage du 1^{er} tour du challenge qui se déroulera le 6 avril 2025 :

- ⚽ AS BERIGNY CERISY 1 / CA PONTOIS 1
- ⚽ ENT. POINTE HAGUE – FCEH 1 / S. URVILLE NACQUEVILLE 1
- ⚽ AJ ST HILAIRE PV 1 / FC 3 RIVIERES 1

Rappel transmission FMI et envoi feuille de match papier

La FMI doit être transmise le jour du match (article 22 des Règlements des Compétitions du District). Si vous avez recours à une feuille de match papier, celle-ci doit être adressée au District dans les 48 h après la rencontre. Aucun match ne peut se dérouler sans qu'une feuille de match ne soit rédigée en amont (il en va de la responsabilité du Président de club). Le District reçoit des feuilles de match papier jusqu'à 3 semaines après la rencontre voir plus, cela est inadmissible. **Sur requête de la Commission gérant la compétition, la non transmission de la FMI ou envoi de la feuille de match papier dans le délai fixé par le demandeur entraînera, pour le (ou les) club(s) concerné(s), la perte du match par pénalité, assortie de l'amende réglementaire.**

Homologation classements Séniors Féminines à 8

Le départage d'équipes dans un même groupe est établie en fonction de l'annexe 9 des Règlements de la Ligue comme le stipule l'article 6 des « Règlements des Championnats Seniors Féminines à 8 saison 2024 / 2025 »



Compétitions en plusieurs phases organisées en matchs simple

En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

- a) En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, les clubs sont départagés d'après le goal-average calculé au quotient sur tous les matchs disputés par chacune d'elles.
- b) En cas d'égalité au goal-average général calculé au quotient, ils sont départagés au plus grand nombre de but marqués
- c) En cas d'égalité au plus grand nombre de but marqués, est retenue l'équipe appelée à disputer le plus grand nombre de matches à l'extérieur, tel que figurant au calendrier initial.
- d) En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

La Commission des Compétitions homologue les classements suivants :

Séniors féminines à 8 Poule D1 Nord.

Séniors féminines à 8 Poule D1 Nord											
	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	SM HAYTILLON	17	7	5	2	0	0	0	12	3	9
2	AS VALOGNES F. 1	16	7	5	1	1	0	0	23	11	12
3	UC BRICQUEBETAISE F. 1	13	7	4	1	2	0	0	21	8	13
4	AS MONTEBOURG 1	10	7	3	1	3	0	0	18	21	-3
5	BRICQUEBOSCQ SCFGS 1	9	7	3	1	2	1	0	15	10	5
6	AS POINTE COTENTIN 1	8	7	2	2	3	0	0	8	12	-4
7	US AUVERSOISE 1	3	7	1	1	4	1	0	6	21	-15
8	FC FEMININ RAUVILLAIS 1	0	7	0	1	5	1	0	8	25	-17



Séniors féminines à 8 Poule D1 Sud

Séniors féminines à 8 Poule D1 Sud											
	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LA BREHALAISE 1	17	8	5	2	1	0	0	19	10	9
2	US ST SEVER 1	17	8	5	2	1	0	0	24	18	6
3	ES GOUVILLE SUR MER 1	16	8	4	4	0	0	0	34	14	20
4	AS VAL DE SIENNE 1	14	8	4	2	2	0	0	19	15	4
5	FC SIENNE 1	12	8	4	0	4	0	0	25	22	3
6	US PERCY 1	8	8	3	0	4	1	0	18	20	-2
7	US STE CROIX ST-LO	8	8	3	1	2	2	0	14	20	-6
8	CONDE SP. 1	4	8	1	1	6	0	0	7	18	-11
9	USCO SOURDEVAL 1	3	8	1	0	7	0	0	3	26	-23

Calcul du quotient :

LA BREHALAISE 1	$19/10 = 1,900$
UA ST SEVER 1	$24/18 = 1,333$
US PERCY 1	$18/20 = 0,900$
US STE CROIX ST-LO 1	$14/20 = 0,700$

Etant donné que les deux Poules de D1 ne comptent pas le même nombre d'équipes, à savoir une à 9, l'autre à 8, il y a donc lieu d'effectuer une descente supplémentaire dans le groupe à 9 équipes.

Les équipes de US AUVERSOISE 1, FC FEMININ RAUVILLAIS 1, US STE CROIX ST-LO 1, CONDE SP. 1, USCO SOURDEVAL 1 rétrogradent en Départemental 2.

Séniors féminines à 8 Poule D2 Nord

Séniors féminines à 8 Poule D2 Nord											
	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	SCU DOUVE DIVETTE 1	19	7	6	1	0	0	0	57	10	47
2	AJ ST HILAIRE PV 2	13	7	4	1	2	0	0	40	19	21
3	US VASTEVILLE ACQUEVILLE 1	13	7	4	1	2	0	0	23	20	3
4	CREANCES S. 1	10	7	3	1	3	0	0	15	18	-3
5	ES PLAIN 1	9	7	3	0	4	0	0	13	21	-8



6	EL DE TOCQUEVILLE 1	9	7	3	0	4	0	0	21	34	-13
7	CA PONTOIS 2	9	7	3	0	4	0	0	17	31	-14
8	ES HEAUVILLE SIOUVILLE 1	0	7	0	0	7	0	0	6	39	-33
9	US COTE DES ILES 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	FC VAL DE SAIRE 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Calcul du quotient :

AJ ST HILAIRE PV 2	$40/19 = 2,105$
US VASTEVILLE ACQUEVILLE 1	$23/20 = 1,150$
ES PLAIN 1	$13/21 = 0,619$
EL DE TOCQUEVILLE 1	$21/34 = 0,617$
CA PONTOIS 2	$17/31 = 0,548$

Séniors féminines à 8 Poule D2 Sud

Séniors féminines à 8 Poule D2 Sud											
	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	AS THEREVAL 1	19	7	6	1	0	0	0	32	12	20
2	US ST QUENTIN SUR HOMME 1	13	7	4	1	2	0	0	18	11	7
3	AS BRECEY 1	12	7	4	1	1	1	0	19	14	5
4	ES MUNEVILLAISE 1	11	7	4	0	2	0	-1	14	17	-3
5	FC CLAIRES DE VIRE 1	9	7	2	3	2	0	0	16	14	2
6	AS JULLOUVILLE SARTILLY 1	6	7	2	0	5	0	0	11	24	-13
7	TESSY MOYON SP 1	4	7	1	1	5	0	0	17	23	-6
8	US STE CECILE 1	0	7	0	1	5	0	-1	11	23	-12
9	US DUCEY ISIGNY 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	FC TERRE ET MER 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les équipes de SCU DOUVE DIVETTE 1, ST HILAIRE PV 2, AS THEREVAL 1, US ST QUENTIN SUR HOMME 1 accèdent en Départemental 1.

Pour permettre d'avoir des poules de D1 à 9 équipes, la Commission de Compétitions décide de faire accéder les meilleurs troisièmes de D2 soit US VASTEVILLE ACQUEVILLE 1 et AS BRECEY 1.

Compositions des Poules Séniors Féminines à 8 pour le championnat de printemps



Séniors féminines à 8 Printemps Poule D1 Nord

SCU DOUVE DIVETTE 1	AJ ST HILAIRE PV 1
US VASTEVILLE ACQUEVILLE 1	SM HAYTILLON 1
AS VALOGNES F. 1	AS MONTEBOURG 1
UC BRICQUEBETAISE F. 1	BRICQUEBOSCQ SCFGS 1
AS POINTE COTENTIN 1	

Séniors féminines à 8 Printemps Poule D1 Sud

AS THEREVAL 1	US ST QUENTIN HOMME 1
AS BRECEY 1	LA BREHALAISE 1
US ST SEVER 1	ES GOUVILLE SUR MER 1
AS VAL DE SIENNE 1	FC SIENNE 1
US PERCY 1	

Séniors féminines à 8 Printemps Poule D2 Nord

US AUVERSOISE 1	FC FEMININ RAUVILLAIS 1
CREANCES S. 1	ES PLAIN 1
EL. DE TOCQUEVILLE 1	CA PONTOIS 2
ES HEAUVILLE SIOUVILLE 1	FC CLAIES DE VIRE 1

Séniors féminines à 8 Printemps Poule D2 Sud

US STE CROIX ST-LO 1	CONDE S. 1
USCO SOURDEVAL 1	ES MUNEVILLAISE 1
AS JULLOUVILLE SARTILLY 1	TESSY MOYON SP. 1
US STE CECILE 1	ENT. FC TERRE ET MER - BREHAL 1

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de formes énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le Président de la commission
Jean LUCAS



Le secrétaire de séance
Denis ROUXELIN



PV MIS EN LIGNE LE 20 FEVRIER 2025

